



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°R32-2026-158

PUBLIÉ LE 14 AVRIL 2026

Sommaire

Direction de la sécurité sociale - Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale /

R32-2026-04-13-00001 - ARRÊTÉ du 13 avril 2026 portant modification (N° 1) à l'arrêté de nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de l'Oise (2 pages)

Page 3

R32-2026-04-14-00001 - ARRÊTÉ du 14 avril 2026 portant nomination des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Somme (3 pages)

Page 5



**ARRÊTÉ du 13 avril 2026 portant modification (N° 1)
à l'arrêté de nomination des membres du conseil d'administration de la
caisse d'allocations familiales de l'Oise**

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, R. 121-5 à R. 121-7 et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté ministériel du 20 mars 2026 portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de l'Oise ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 2026 portant délégation de signature à Madame Chantal COURDAIN, cheffe de l'antenne de Lille de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu la lettre de désignation des personnes qualifiées, du 20 mars 2026, du Préfet de la région Hauts-de-France ;

Vu les modifications formulées par la Confédération Générale du Travail – Force Ouvrière (CGT-FO) et par la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME).

A R R Ê T É

Article 1^{er}

L'arrêté ministériel du 20 mars 2026 susvisé est complété comme suit :

« Article 1

En tant que représentants au titre des assurés sociaux, sur désignation

3) Confédération Générale du Travail – Force Ouvrière (CGT-FO)

Suppléants :

- Madame Céline COTU (*désignée sur siège vacant*)

En tant que représentants au titre des employeurs, sur désignation

2) Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME)

Titulaires :

- Madame Valérie HASSANI (*désignée sur siège vacant*)

En tant que personnes qualifiées, sur désignation du Ministre chargé de la sécurité sociale et du Préfet de Région

- Madame Alison BRIDEN (*désignée sur siège vacant*)
- Monsieur Stevens DUVAL (*désigné sur siège vacant*)
- Madame Armelle TURLAN (*désignée sur siège vacant*) »

Le reste est sans changement.

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 13 avril 2026

La cheffe de l'antenne de Lille
de la Mission Nationale de Contrôle et
d'audit des organismes de sécurité sociale



Chantal COURDAIN

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

**ARRÊTÉ du 14 avril 2026
portant nomination des membres du conseil de la
Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Somme**

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 211-2, R. 211-1, R. 121-5 à R. 121-7 et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2025 relatif à la répartition des sièges des représentants des assurés sociaux, des employeurs et des travailleurs indépendants au sein des organismes de sécurité sociale du régime général et du régime local d'Alsace-Moselle ;

Vu l'arrêté du 9 février 2022, modifiant l'arrêté du 28 octobre 2009 relatif aux institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie et siégeant au sein du conseil de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 2026 portant délégation de signature à Madame Chantal COURDAIN, cheffe de l'antenne de Lille de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu la décision de l'Instance Régionale de Protection Sociale des Travailleurs Indépendants des Hauts-de-France du 26 janvier 2026

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées.

A R R Ê T É

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Somme :

En tant que représentants au titre des assurés sociaux, sur désignation

1) Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT)

Titulaires :

- M. Pierre GRAUX
- Mme Mélanie POSTEL

Suppléants :

- *Siège vacant*
- *Siège vacant*

2) Confédération Générale du Travail (CGT)

Titulaires :

- M. Freddy LEONARDI
- M. Nicolas LOUCHET

Suppléants :

- M. Charles LEGRAIN
- *Siège vacant*

3) Confédération Générale du Travail – Force Ouvrière (CGT-FO)

Titulaires :

- M. Romain BLIEUX
- M. Willy FLORY

Suppléants :

- Mme Christelle BOISARD
- *Siège vacant*

4) Confédération Française de l'Encadrement – Confédération Française des Cadres (CFE-CGC)

Titulaire :

- M. Arnaud VANNOOTE

Suppléant :

- M. Hervé LAMANT

5) Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC)

Titulaire :

- M. Stéphane PRUVOT

Suppléant :

- Mme Isabelle ENDROLAT

En tant que représentants au titre des employeurs, sur désignation

1) Mouvement des Entreprises DE France (MEDEF)

Titulaires :

- M. Arnaud BIWER
- M. Jérémy DELAPIERRE
- M. Michaël JUPIN
- *Siège vacant*

Suppléants :

- Mme Estelle BARDET
- Mme Fanny GERMAIN-GOBE
- M. Christophe ROCHELLE
- *Siège vacant*

2) Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME)

Titulaires :

- M. Alexandre CROQUET
- *Siège vacant*
- *Siège vacant*

Suppléants :

- *Siège vacant*
- *Siège vacant*
- *Siège vacant*

3) Union des Entreprises de Proximité (U2P)

Titulaire :

- Mme Florence FERLIN

Suppléant :

- *Siège vacant*

En tant que représentants au titre de la fédération de la mutualité Française, sur désignation

Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF)

Titulaires :

- M. Frédéric HAUSSOULIER
- Mme Béatrice LESNE-BONNAY

Suppléants :

- M. Thierry FAGLIN
- M. Fabrice FRION

En tant que représentants au titre d'institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie, sur désignation

1) Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés (FNATH)

Titulaire :

- Mme Perrine PETIT

Suppléant :

- *Siège vacant*

2) Union Nationale des Associations Familiales (UNAF)

Titulaire :

- M. Sébastien BIL

Suppléant :

- *Siège vacant*

3) Union Nationale des Associations Agréées d'usagers du Système de Santé (UNAASS)

Titulaires :

- M. Alexis MARCHAND-COOLS

- M. Matthieu ROGES

Suppléants :

- *Siège vacant*

- *Siège vacant*

En tant que personne qualifiée, dans le domaine de l'activité de l'organisme

- M. Adrien HANNOIR

En tant que représentant de l'Instance Régionale de Protection Sociale des Travailleurs Indépendants des Hauts-de-France

Avec voix consultative :

- Mme Geneviève SABBE

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 14 avril 2026

La Cheffe de l'antenne de Lille
de la Mission Nationale de Contrôle et
d'audit des organismes de sécurité sociale



Chantal COURDAIN

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.